




L'AVORTEMENT

Chiantese Imma

M1- Lettres - 2023

Quelques dates-repères

- 1920 : Une loi interdit la contraception au même titre que l'avortement; le but c'est « faire repeupler la France ». Elle réprime aussi la moindre propagande anticonceptionnelle.
- 1943 : Cette intransigeance conduit à la condamnation à mort d'une faiseuse d'anges, Marie-Louise Giraud.
- 1967 : La loi Neuwirth légalise la contraception. Le premier décret d'application n'est publié qu'en 1969, année de création de l'ANEA (Association nationale pour l'étude de l'avortement).
- 1971 : Le Nouvel Observateur publie le Manifeste des 343 signé par des femmes célèbres déclarant avoir avorté et appelant à la légalisation de l'avortement. Aujourd'hui on se rappelle surtout de: Simone de Beauvoir, Françoise Sagan, Marguerite Duras...
- 1972 : Procès Bobigny: Marie-Claire, 16 ans, enceinte suite à un viol, elle avorte dans des conditions pénibles et meurt. 5 femmes sont jugées dans l'affaire, notamment l'avorteuse et ses complices, finalement relaxées.
- 1974 : La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse en toute légalité.



Quand avorter était un crime...

Avant les années 70:

Les avortements clandestins ont des conséquences terribles, entraînant infections, la stérilité, voire la mort.

Il s'agit souvent d'une souffrance infligée volontairement: on se place une sonde, une aiguille à tricoter...

On estime environ 800 000 avortements pratiqués chaque année.
Une à dix femmes meurent chaque jour en France.

On considère une fille enceinte avant le mariage, une honte, un péché, une faute sociale.

La morale chrétienne est si forte que les avortées sont considérées comme des dépravées, des monstres.

Le Vatican reste toujours opposé à la contraception et à l'avortement.

LE SILENCE : point commun à toutes les femmes qui ont vécu cette horreur

Le poids du silence, qui les obligeait à cacher leur acte par crainte de poursuites judiciaires; le fait de ne pouvoir en parler à personne pendant des années continue de les tourmenter.

« Parce qu'on a fait quelque chose de mal, d'illégal et que l'on ne peut se confier ni à ses parents ni parfois à son mari car il aurait voulu garder l'enfant. Et après l'avortement, se comporter comme si rien ne s'était passé, retourner au bureau et dire « J'ai eu une gastro-entérite ».

Extrait d'une entrevue recueillie et publié dans Le Monde par la philosophe Xavière Gauthier (spécialiste de les femmes dans l'Histoire) en 2004.

Annie Ernaux, dans son roman auto-socio-biographique **L'Événement** :
« Que la forme sous laquelle j'ai vécu cette expérience de l'avortement – la clandestinité – relève d'une histoire révolue ne me semble pas un motif valable pour la laisser enfouie – même si le paradoxe d'une loi juste est presque toujours d'obliger les anciennes victimes à se taire, au nom de « c'est fini tout ça », si bien que le même silence qu'avant recouvre ce qui a eu lieu. C'est justement parce que aucune interdiction ne pèse plus sur l'avortement que je peux, écartant le sens collectif et les formules nécessairement simplifiées, imposées par la lutte des années soixante-dix – « violence faite aux femmes », etc. - , affronter, dans sa réalité, cet événement *inouvable*. »

L' Événement

Publié en 2000, décrit le parcours du combattant d'une jeune étudiante de Lettres pour avorter. L'occasion d'un dépistage replonge l'auteure dans « l'attente du verdict du docteur N. en 1963, dans la même horreur et la même incrédulité.

Ma vie se situe donc entre la méthode Ogino et le préservatif à un franc dans les distributeurs. »

Annie Ernaux, lauréate du prix Nobel de littérature 2022, se livre dans cet ouvrage, sans filtres et avec honnêteté, sur cet événement qui a bouleversé sa vie. Elle utilise parfois un langage **cru** et **violent** dans un **éclaircissement historique et social sur la condition des femmes**, rédigé à l'aide du journal intime et un agenda qu'elle tenait à l'époque.


« Dans l'agenda, il y a : « Je suis enceinte. C'est l'horreur. » - 8 Novembre 1963

« (le docteur N.) il m'envoyait mon certificat de grossesse. Accouchement de: Mademoiselle Annie Duchesne. Prévu le: 8 juillet 1964. J'ai vu l'été, le soleil. J'ai **déchiré** le certificat. »

« Il est devenu une chose informe qui avançait à l'intérieur de moi et qu'il fallait **détruire** à tout prix. »

« Pour penser ma situation, je n'employais aucun des termes qui la désignent, ni « j'attends un enfant », ni « enceinte », encore moins « grossesse », voisin de « **grotesque** ». Ils contenaient l'acceptation d'un futur qui n'aurait pas lieu. Ce n'était pas la peine de nommer ce que j'avais décidé de faire disparaître. »

« Ce qui poussait en moi c'était, d'une certaine manière, l'**échec social**. »



« Il suffisait de suivre la voie dans laquelle une longue cohorte de femmes m'avait précédée (...) sur les moyens à utiliser, l'**aiguille à tricoter**, la **queue de persil**, les injections d'**eau savonneuse**, l'équitation – la meilleure solution consistant à trouver un médecin dit « **marron** » ou une femme au joli nom, une « **faiseuse d'anges** ».

Nouveau Larousse Universel, édition de 1948:

Sont punis de **prison** et d'**amende** 1) l'auteur de manœuvres abortives quelconques; 2) les médecins, sages-femmes, pharmaciens, et **coupables** d'avoir indiqué ou favorisé ces manœuvres; 3) la femme qui s'est fait avorter elle-même ou qui y a consenti; 4) la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle...

« ...une loi qui laissait **mourir** des femmes. Mais tous devaient penser que, même si on les empêchait d'avorter, elles trouveraient bien un moyen. En face d'une carrière brisée, une aiguille à tricoter dans le vagin ne pesait pas lourd ».

« Dans l'**impossibilité** absolue d'imaginer qu'un jour les femmes puissent **décider d'avorter librement**. Et, comme d'habitude, il était impossible de déterminer si l'avortement était interdit. On jugeait par rapport à la loi, on ne jugeait pas la loi ».

« Ni lui ni moi n'avions prononcé **le mot avortement** une seule fois. C'était une chose qui n'avait **pas** de place **dans le langage** ».



Le besoin et le droit d'en parler, d'écrire et dénoncer !

« D'avoir vécu une chose, quelle qu'elle soit, donne le droit imprescriptible de l'écrire. Il n'y a pas de vérité inférieure. Et si je ne vais pas au bout de la relation de cette expérience, je contribue à obscurcir la réalité des femmes et je me range du côté de la domination masculine du monde ».

« J'ai fini de mettre en mots ce qui m'apparaît comme une expérience humaine totale, de la vie et de la mort, du temps, de la morale et de l'interdit, de la loi, une expérience vécue d'un bout à l'autre au travers du corps ».

« Car par-delà toutes les raisons sociales et psychologiques que je peux trouver à ce que j'ai vécu, il en est une dont je suis sûre plus que tout: les choses me sont arrivées pour que j'en rende compte. Et le véritable but de ma vie est peut-être seulement celui-ci: que mon corps, mes sensations et mes pensées deviennent de l'écriture, c'est-à-dire quelque chose d'intelligible et de général, mon existence complètement dissoute dans la tête et la vie des autres ».

Au cinéma (1) :

- **L'Événement**, réalisé par Audrey Diwan, sorti en 2021, c'est l'adaptation du roman éponyme d'Annie Ernaux. Il remporte le Lion d'or à la 78^{ème} édition de la Mostra de Venise.

Le procédé de scénographie profondément immersif, en ce qui concerne l'introspection du spectateur vis-à-vis du personnage (Anne-Annamaria Vartolomei) fait corps avec son sujet. Ce rapport de proximité manifeste un choix déterminant qui a pour conséquence d'extraire Anne de son environnement: on est complètement détachée de son milieu. Audrey Diwan opère un resserrement, on ne voit quasiment que son visage surtout quand s'affirme la décision de l'avortement.

Le spectateur est plongé profondément dans l'expérience de l'avortement clandestin qui choisit Anne, dont la pratique est montrée dans le particulier.

Quelques citations du film

« Je ne suis pas restée enceinte, j'ai eu plus chance que toi ».

« J'étais malade, oui !, de la maladie des femmes qui les force à être à la maison comme femmes au foyer ».

Au cinéma (2) :

- **Annie Colère**, réalisé par Blandine Lenoir, sorti en 2022.

Février 1974. Parce qu'elle se retrouve enceinte accidentellement, Annie, ouvrière et mère de deux enfants, rencontre le MLAC – Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception qui pratique les avortements illégaux aux yeux de tous. Accueillie par ce mouvement unique, fondé sur l'aide concrète aux femmes et le partage des savoirs, elle va trouver dans la bataille pour l'adoption de la loi sur l'avortement un nouveau sens à sa vie.

Le spectateur la voit pour la première fois s'y rendre pour demander d'avorter et se soumettre à la méthode de Karman et dans un deuxième temps, c'est elle-même qui va le pratiquer sur d'autres femmes mais toujours clandestinement, jusqu'au moment où finalement la Loi Veil est votée et elle choisit de laisser l'usine pour aller étudier médecine.



Date de création :
avril 1973 dans le but de
légaliser l'IVG.

Date de dissolution:
février 1975.



A partir des années 2000...

- 2000 : Lancement d'une importante campagne publique d'information sur la contraception.
- Mars 2001 : Les infirmières scolaires sont autorisées à délivrer la pilule du lendemain dans les collèges et lycées.
- 4 Juillet 2001 : La loi Aubry réforme la loi Neuwirth et la loi Veil. Elle prévoit l'allongement du délai légal de l'IVG de 10 à 12 semaines. L'autorisation des parents n'est plus obligatoire pour les jeunes filles mineures. Les délits liés à l'avortement sont supprimés du code pénal.
- L'avortement est devenu un droit, selon les propres termes d'Elisabeth Guigou, qui a succédé Martine Aubry au ministère de l'emploi et de la solidarité. « La pratique par les femmes de la contraception et de l'avortement a d'abord été un tabou; elle a été sévèrement réprimée. Elle a ensuite été tolérée et libéralisée. Enfin, elle est devenue un droit », expliquait-elle le 29 novembre 2000, en ouverture des débats à l'Assemblée nationale.

En Europe, des situations contrastées

Au regard du droit de l'avortement, l'Union européenne se divise en quatre groupes. - L'avortement est interdit en Irlande depuis 1861 (sauf état suicidaire de la femme), en Pologne depuis 1997 (sauf viol ou indications médicales) et à Malte.

- Il n'est autorisé que dans des conditions très strictes au Portugal et à Chypre.

-La loi l'autorise sur indications médicales ou sociales ou en cas de viol en Espagne jusqu'à 24 semaines de grossesse), en Italie (jusqu'à 90 jours), au Luxembourg et en Finlande (jusqu'à 12 semaines), en Suède (jusqu'à 18 semaines), en Angleterre (jusqu'à 24 semaines) et aux Pays-Bas (jusqu'à viabilité du fœtus). En réalité, l'avortement est pratiqué dans ces pays sur simple demande.

-Les femmes peuvent librement demander d'avorter jusqu'à 12-14 semaines en France, Allemagne, Belgique, Grèce, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Slovaquie et au Danemark. En Slovénie, ce délai n'est que de 10 semaines. En Autriche, il est en revanche de 3 mois.



► WOW : Woman on Waves (Femmes sur les vagues)

Association néerlandaise de femmes, organisation non gouvernementale, créée en 1999 par le docteur Rebecca Gomperts.

L'objectif est d'apporter des services d'avortement en voyageant à bord d'un navire dans les eaux internationales pour aider les femmes originaires de pays possédant des lois restrictives de l'avortement (Mexique, Guatemala, Pologne, Maroc etc.).

Dans les années le *modus operandi* est changé, au départ lorsque l'association arrivait à agir aussi via terre, à aujourd'hui où le maximum qui peut faire c'est envoyer par poste la pilule abortive à celles qui ont besoin ou donner des infos utiles à ce propos.

L'aide la plus concrète est donnée directement à bord du navire, où il y a une équipe de médecins spécialistes qui interviennent chirurgicalement.

Toutefois, il reste difficile à cause de plusieurs attaques et menaces dont le navire a été victime par des gouvernements et mouvements anti-avortement.

Le droit à l'avortement en Europe...remis en cause ?



Récemment, lors des élections en Italie, l'association a affirmé : « On est prêt à diriger le navire en Méditerranée si l'avortement va être limité ».

Le 20 octobre lors de la formation du nouveau gouvernement, les parlementaires de la majorité de droite ont présenté des projets de loi qui affecteraient la **loi 194** sur l'interruption de la grossesse, déjà objet d'attaques en Italie par initiatives régionales et médecins objecteurs.

Le Sénateur Maurizio Gasparri a demandé la modification de l'article 1er du code civil dont on acquiert tous les droits concernés dès la naissance, mais il veut qu'il soit anticipé déjà lors de la grossesse. Une mesure qui bouleverserait tout en termes de droit à l'avortement, puisque ce dernier entrerait directement dans le champ du meurtre volontaire.



Ressources :

<https://www.youtube.com/watch?v=6PLRKi7NG2Q> – l'Événement

<https://www.youtube.com/watch?v=Bh67hz0eAww> – Annie Colère

<https://muvs.org/media/pdf/quand-avorter-etait-un-crime.pdf>

<https://www.lemonde.fr/archives-du-monde/01-11-2004/>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_l%27avortement



Merci pour votre attention